Journée de la femme: l'Europe maintient la question de l'autonomisation des femmes en bonne place dans son programme global

À l'occasion de la journée internationale de la femme le 8 mars, qui a pour thème cette année «Femmes et hommes unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles», la commissaire, M^{me} Benita Ferrero-Waldner, réaffirme l'engagement politique et financier constant de la Commission de lutter pour les droits des femmes. Le renforcement de l'autonomie des femmes est une question qui continue de figurer en bonne place dans le programme global de l'UE. En 2008, M^{me} Ferrero-Waldner a conduit une initiative réunissant 40 femmes du monde entier occupant des positions de premier plan dans les milieux politiques, la vie économique et la société civile, qui a appelé à une nouvelle impulsion à la mise en œuvre effective de la résolution 1325 des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. À la suite de leur recommandation, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, a accepté d'organiser une conférence ministérielle en 2010 pour dresser un bilan des progrès réalisés et examiner les moyens de renforcer encore les effets de la résolution 1325. À l'occasion de la journée internationale de la femme également, la Commission européenne lance, sous le patronage de la princesse Mathilde de Belgique, un concours international de dessin à l'intention des enfants; ce concours, qui porte sur l'égalité des sexes, invite les enfants des pays tiers à exprimer leur vision de l'égalité entre les hommes et les femmes. À ce jour, environ 60 000 enfants de huit à dix ans représentant 61 pays du monde entier y ont participé.

À l'occasion de la journée internationale de la femme, M^{me} Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission européenne chargée des relations extérieures et de la politique de voisinage, a fait la déclaration suivante: «Je suis bien consciente du fait que l'émancipation totale des femmes constitue toujours un appel lointain pour de nombreuses femmes dans le monde. Je reste donc fermement résolue à maintenir notre niveau d'engagement inchangé et à faire en sorte que nous tenions nos promesses de mobiliser entièrement nos moyens d'action et nos instruments financiers pour donner plus de force aux résolutions 1325 et 1820 du Conseil des sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous ne pouvons pas lever le pied tant que les droits de chaque femme ne seront pas respectés et protégés dans le monde entier. En outre, nous devons investir dans l'avenir en associant les enfants au processus et en leur faisant prendre davantage conscience des questions d'égalité des sexes». Et d'ajouter: «Le «colloque international sur l'autonomisation des femmes, le développement des capacités d'encadrement, la paix internationale et la sécurité», qui a lieu actuellement à Monrovia, constitue un événement important pour l'émancipation des femmes et je lui souhaite tout le succès possible».

S'exprimant en particulier au sujet de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, M^{me} Benita Ferrero-Waldner s'est exprimée en ces termes: «Je me réjouis de tout cœur de l'accord du secrétaire général des Nations unies sur la nécessité d'organiser une conférence de suivi de la résolution 1325. Au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution, nous avons constaté certains progrès dans sa mise en œuvre, tels que la participation des femmes aux pourparlers de Juba concernant le nord de l'Ouganda ou la participation de groupes de femmes aux négociations pour la paix en Colombie, au Népal ou au Sri Lanka. Toutefois, il subsiste des défis énormes parce que la mise en œuvre de la résolution 1325 a malheureusement souvent été irrégulière et insuffisante».

La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité joue un rôle important, parce que ce fut la première résolution jamais adoptée par le Conseil de sécurité qui traite spécifiquement de l'incidence de la guerre sur les femmes et de la contribution de ces dernières au règlement des conflits et à une paix durable. À l'invitation de M^{me} Benita Ferrero-Waldner, plus de 40 femmes occupant des positions de premier plan dans différents pays se sont rencontrées à Bruxelles le 6 mars 2008 pour discuter des deux thèmes corrélés que sont la sécurité et l'autonomisation des femmes. Les débats ont porté sur la manière dont les talents des femmes peuvent être mieux exploités pour contribuer à la sécurité humaine et, en particulier, à la prévention et au règlement des conflits. Les participantes ont décidé d'œuvrer à un renforcement du dialogue avec les gouvernements et dirigeants qui doutent de la nécessité d'accroître l'autonomie des femmes. Après la conférence, les participantes ont invité le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, à donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre effective de la résolution 1325 et à réunir une conférence ministérielle en 2010, qui en marquera le dixième anniversaire, afin de dresser un bilan des progrès réalisés et d'examiner les moyens d'en renforcer encore les effets concrets.

L'Union européenne est résolue à discuter des questions d'égalité des sexes avec ses partenaires et à intégrer ces questions dans toutes ses actions extérieures. Chaque année, environ 35 % de l'aide au développement accordée par la Commission européenne sont consacrés à des projets comportant une importante dimension hommes-femmes.

L'éradication de la violence liée au sexe est une priorité spécifique de la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme dans les pays tiers, comme le montre l'adoption en décembre 2008 de nouvelles «lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre». Outre ces lignes directrices, l'Union européenne est résolue, par exemple, à exhorter les pays tiers à intensifier la lutte contre l'impunité et à appuyer la protection et la réintégration des victimes, en coopération étroite avec les organisations de la société civile et avec les défenseurs des droits des femmes. Ceci inclut la protection contre les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations sexuelles féminines.

Plus récemment, les travaux de l'Union dans ce domaine ont été guidés par l'«approche globale de l'UE pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité». Ce nouveau document d'orientation, qui a été adopté par les ministres des affaires étrangères de l'UE le 8 décembre 2008, présente une vision du rôle et des obligations d'un acteur régional tel que l'UE en matière de protection des femmes dans les situations de conflit et de promotion de leur rôle préventif en tant qu'artisans de la paix.

Pour la troisième année consécutive, le 8 mars 2009, la Commission européenne lance un concours international de dessin sur le thème de l'égalité des sexes. Ce concours invite les enfants des pays tiers à exprimer leur vision de l'égalité entre les hommes et les femmes. Deux dessins par région seront sélectionnés par un jury établi à Bruxelles et composé d'enfants venant des 27 États membres de l'UE; un prix de 1 000 euros sera décerné à chaque gagnant. Une exposition sera ensuite inaugurée à l'automne 2009.

Lors de la remise des prix de l'année dernière, M^{me} Benita Ferrero-Waldner a déclaré: «Notre objectif est que les droits des femmes soient respectés et protégés partout dans le monde. Le fait d'associer les enfants du monde entier au processus et de leur faire prendre davantage conscience de l'égalité des sexes est un investissement dans l'avenir».

Pour de plus amples informations, voir:

http://ec.europa.eu/external_relations/human_rights/intro/index.htm
http://ec.europa.eu/europeaid/what/gender/index_fr.htm
http://ec.europa.eu/europeaid/what/gender/drawing-competition_en.htm
http://ec.europa.eu/commission_barroso/ferrero-waldner/index_fr.htm
www.unifem.org

Personnes à contacter:

Christiane Hohmann 02/29 91196 Concha Fernández de la Puente 02/29 52977